

SOUS DOSSIER 6 : PRÉSENTATION DE L'ACCÈS À « ANCONE 4 »

**SERVITUDE DE PASSAGE DES PIÉTONS TRANSVERSALE
COMMUNE DE CALCATOGGIO**



Table des matières :

Sous dossier 6 : PRESENTATION DE L'ACCES A « ANCONE 4 »

6.1 – Présentation de l'accès.....	81
6.2 – Contexte environnemental.....	82
6.3 – Emprise foncière.....	83
6.4 – Justification du tracé.....	85

6.1 PRÉSENTATION DE L'ACCÈS

L'accès au rivage de la mer « Ancone 4 » est situé au lieu dit « Orcino » route communale de Pevani, coordonnées GPS 1175042.125 N, 6121794.174 E. Sa longueur totale s'élève à 90 mètres linéaires entre la voie publique et le rivage (cf figure n°31).

Il est constitué d'un cheminement existant à usage collectif. Il commence en bordure de la route de Pevani, environ cinquante mètres après l'entrée de l'hôtel « Castel d'Orcino ».

La première partie de cet accès ne fait l'objet d'aucun aménagement, le passage évolue entre des haies non taillées. La seconde partie à fait l'objet d'un nettoyage intensif. La fin de l'accès donne sur la terrasse de l'hôtel et permet de rejoindre la côte rocheuse.

Coordonnées GPS de la fin de l'accès : 1175062.642 N, 6121880.975 E

6.2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le tracé envisagé de la servitude de passage des piétons transversale au rivage de la mer « Ancône 4 » sur le territoire de la commune de CALCATOGGIO n'est situé dans aucune zone écologique sensible.

Interrogé, le service de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Corse-du-Sud, nous fait savoir que le site, artificialisé, ne présente aucun enjeu en matière de biodiversité.

Avis environnemental de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB) sur l'accès à la plage de la « Ancône 4 » :



6.3 EMPRISE FONCIÈRE

La parcelle D 0715 est concernée par le projet de cette servitude de passage des piétons transversale au rivage de la mer « Ancone 4 » (cf figure n°31).

Il s'agit d'un accès existant, à usage collectif, libre d'accès qui permet de rejoindre le rivage de la mer depuis la voirie publique.

La parcelle D 0715 est la propriété de :

Société civile immobilière « Sulana E Mare » (SIRET 403 778 418 00018)

Lieu dit Orcino

20111 CALCATOGGIO,

Société gérée par Mme Marie Rose CASTELLANI épouse CECCALDI (K-Bis du 29/02/2024)

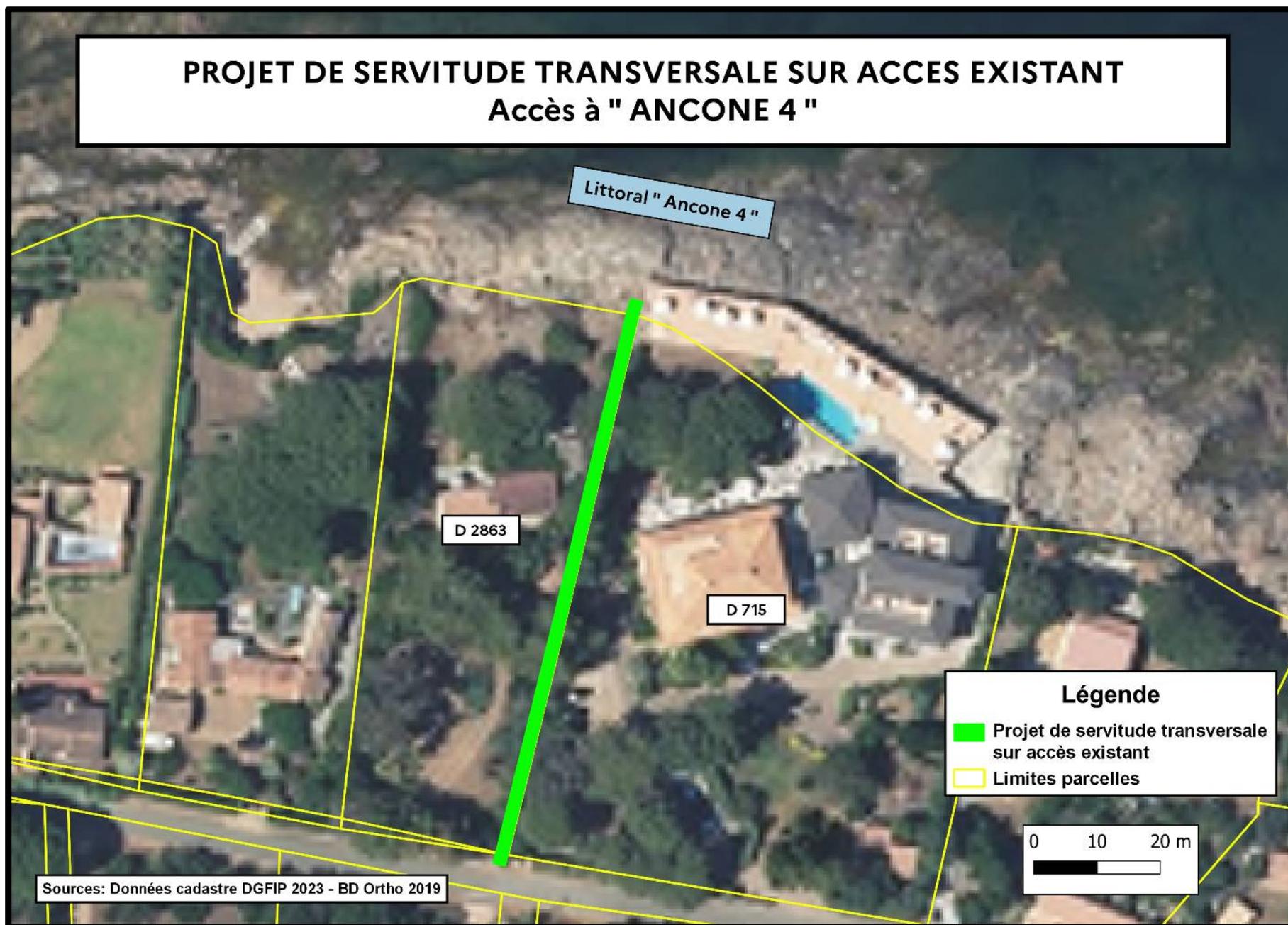
Ces informations ont été recueillies auprès des services de la publicité foncière et de l'enregistrement et de la direction générale des finances publiques (données 2023).

La surface du projet de servitude sur la parcelle privée ci-dessus est de 180 mètres carrés, sa longueur totale est de 90 mètres linéaires.

Ce projet de servitude est bordé par la parcelle D 2863 appartenant à :

M Christian HENRY demeurant 14 Avenue Gabriel CHAIGNE 33190 LA REOLE

Figure n°31



6.4 JUSTIFICATION DU TRACÉ

L'article L121-34 du code de l'urbanisme qui fixe les conditions de création de la servitude transversale prévoit que cette dernière peut être instituée « sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants, à l'exception de ceux réservés à un usage professionnel ».

Il précise que : « cette servitude a pour but de relier la voirie publique au rivage de la mer ou aux sentiers d'accès immédiat à celui-ci, en l'absence d'accès public situé à moins de cinq cents mètres et permettant l'accès au rivage. »

Le constat réalisé par deux agents commissionnés et assermentés de la direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC), atteste de l'existence d'un chemin piétonnier, libre d'accès, entre la route de Pevani et le rivage de la mer. Il donne accès à une partie rocheuse.

Les coordonnées GPS du départ de la servitude de passage des piétons : 1175042.125 N, 6121794.174 E

Les coordonnées GPS de la fin de la servitude de passage des piétons : 1175062.642 N, 6121880.975 E

L'accès est facilement praticable. Il commence en bordure de la route communale de Pevani, environ cinquante mètres après l'entrée de l'hôtel « Castel d'Orcino » (**cf. figure n°32**). La première partie de cet accès évolue entre le grillage et la haie de la parcelle D2863 et la haie de végétaux marquant la propriété de l'hôtel « Castel d'Orcino » (parcelle D0715, **cf. figure n°33**). La seconde partie longe le mur de clôture de la parcelle D2863. (**cf. figure n°34**). Cette accès rejoint le bord de la terrasse de l'hôtel « Castel d'Orcino », construite récemment (**cf. figure n°35**). L'accès permet de cheminer vers la côte rocheuse et permet de rejoindre aisément le rivage de la mer. La largeur de cet accès est de 2 mètres.

Le tracé répond aux critères indiqués à l'article L121-34 du code de l'urbanisme.



Figure n°32 : Vue du début de l'accès à la mer « Ancone 4 » depuis la route de Pevani.



Figure n°33 : Vue du passage évoluant entre les deux grillages et les haies. Le projet de servitude est marqué par le passage des piétons.



Figure n°34 : Vue de la seconde partie du projet de servitude.



Figure n°35 : La fin de l'accès « Ancone 4 » passe sur le bord de la terrasse de l'hôtel « Castel d'Orcino ». La partie de cette terrasse se trouve hors de l'emprise parcellaire de l'hôtel.

Dans un rayon de 500 mètres il n'existe aucun autre accès au rivage de la mer (cf. figure n°36).

Figure n°36

